



Assemblée générale

Distr. générale
9 août 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Point 20 de l'ordre du jour provisoire*

Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Soumis en application du paragraphe 14 de la résolution 65/165 de l'Assemblée générale, le présent rapport décrit les activités menées par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) au cours de l'année écoulée pour appliquer les décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcer ONU-Habitat.

Plus précisément, il donne un aperçu des résultats de la vingt-troisième session du Conseil d'administration d'ONU-Habitat en matière de politique. Outre l'examen des progrès réalisés dans l'exécution du plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour la période 2008-2013, le Conseil d'administration a approuvé le budget-programme pour 2012-2013 et adopté des résolutions portant sur un certain nombre de thèmes, parmi lesquels : a) l'organisation d'une troisième conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable; b) l'examen de la gouvernance d'ONU-Habitat; c) des stratégies et cadres d'action mondiaux et nationaux visant à améliorer les conditions de vie des habitants de taudis au-delà de la cible énoncée dans les objectifs du Millénaire pour le développement; d) un développement urbain durable grâce à un accès plus équitable à la terre, au logement

* A/66/150.



et aux services de base et aux infrastructures, thème central de la contribution du Conseil d'administration à la conférence des Nations Unies sur le développement durable, en 2012; et e) les activités futures d'ONU-Habitat concernant l'économie urbaine et les mécanismes de financement pour la rénovation des villes, le logement et les services de base nécessaires aux citoyens pauvres.

Le rapport examine également les progrès accomplis dans l'exécution d'un certain nombre d'éléments du Programme pour l'habitat et évoque d'autres questions mises en relief par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/165, y compris l'examen à mi-parcours du plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour la période 2008-2013, l'assainissement des taudis, les directives sur la décentralisation et le renforcement des autorités locales, les villes et les changements climatiques, la reconstruction après les catastrophes et les conflits, les questions financières et budgétaires, les rapports phares d'ONU-Habitat, les réunions ministérielles régionales et les réformes à apporter à ONU-Habitat et à ses programmes.

I. Introduction

1. Soumis conformément au paragraphe 14 de la résolution 65/165 de l'Assemblée générale, relative à l'application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et au renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), le présent rapport comporte cinq sections. La première porte sur les principales résolutions adoptées lors de la vingt-troisième session du Conseil d'administration d'ONU-Habitat; la deuxième, sur les progrès accomplis dans l'exécution des travaux de fond d'ONU-Habitat; la troisième, sur les questions budgétaires et financières; la quatrième, sur d'autres grandes évolutions intervenues pendant la période considérée. La cinquième section regroupe un certain nombre de conclusions et de recommandations.

II. Mesures prises par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains à sa vingt-troisième session

2. La vingt-troisième session du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) s'est tenue à Nairobi du 11 au 15 avril 2011. Elle avait pour thème spécial : « Un développement urbain durable fondé sur un accès plus équitable à la terre, au logement et aux services de base et aux infrastructures ».

3. Parmi les mesures les plus importantes prises par le Conseil d'administration, on peut citer l'examen des progrès accomplis dans l'exécution du plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour la période 2008-2013 et l'adoption du programme de travail d'ONU-Habitat et de son budget pour 2012-2013. En outre, le Conseil d'administration a débattu des questions suivantes et adopté des résolutions à leur sujet : a) l'organisation d'une troisième conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable; b) l'examen de la gouvernance d'ONU-Habitat; c) les stratégies et cadres d'action mondiaux et nationaux visant à améliorer les conditions de vie des habitants de taudis au-delà de la cible énoncée dans les objectifs du Millénaire pour le développement; d) un développement urbain durable fondé grâce à un accès plus équitable à la terre, au logement et aux services de base et aux infrastructures, thème central de la contribution du Conseil d'administration à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, en 2012; et e) les activités futures d'ONU-Habitat concernant l'économie urbaine et les mécanismes de financement pour la rénovation des villes, le logement et les services de base nécessaires aux citoyens pauvres, avec, notamment, des recommandations sur l'avenir des opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables.

A. Organisation d'une troisième conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable

4. L'une des principales questions évoquées par le Conseil d'administration d'ONU-Habitat à sa vingt-troisième session a été celle de l'organisation, en 2016,

d'une troisième conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III).

5. Dans le rapport qu'il a présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session sur l'application des décisions prises par Habitat II et le renforcement d'ONU-Habitat (A/64/260), le Secrétaire général a invité l'Assemblée, comme suite à la résolution 22/1 adoptée par le Conseil d'administration d'ONU-Habitat à sa vingt-deuxième session, à étudier la possibilité de réunir en 2016 une troisième conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III).

6. Dans sa résolution 64/207, l'Assemblée générale a pris note de la recommandation faite par le Conseil d'administration dans sa résolution 22/1 et prié le Secrétaire général d'établir, en collaboration avec le Conseil d'administration, un rapport à ce sujet qu'elle examinerait à sa soixante-sixième session. Comme suite à cette demande, le Directeur exécutif d'ONU-Habitat a établi un projet de rapport (HSP/GC/23/2/Add.4) destiné à être examiné par le Conseil d'administration à sa vingt-troisième session, en avril 2011.

7. Dans ce rapport, il plaidait pour l'organisation d'une telle conférence, à la lumière des principales évolutions intervenues depuis la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, qui s'était tenue à Istanbul (Turquie) du 3 au 14 juin 1996 :

a) La prédominance croissante, sur les plans démographique et économique, des villes qui abritent désormais plus de la moitié de la population mondiale et jouent un rôle accru comme agents économiques, tant à l'échelle nationale que mondiale;

b) L'expansion spatiale rapide de l'habitat urbain, qui conduit à l'apparition de mégapoles et de vastes agglomérations et corridors urbains;

c) L'émergence de nouveaux enjeux et de nouvelles forces et préoccupations à l'échelle mondiale, dont la mondialisation, le développement urbain durable, les changements climatiques, la sûreté et la sécurité des zones urbaines et la pauvreté croissante des populations urbaines;

d) L'évolution des rôles des secteurs public, privé et non gouvernemental, marquée notamment par l'abandon des politiques de facilitation et de déréglementation au profit d'un regain d'intérêt pour la politique et la gestion publiques, y compris la réforme des systèmes de planification urbaine;

e) La fréquence et l'intensité nettement accrues des catastrophes naturelles ou causées par l'homme et leurs effets sur la population urbaine.

8. Après avoir examiné ce projet de rapport, le Conseil d'administration a adopté sa résolution 23/8, intitulée « Troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable », dans laquelle il a pris note du rapport du Directeur exécutif et invité le Secrétaire général à reprendre les idées et les propositions avancées dans son rapport qu'il présentera à l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session pour examen. Ces idées et propositions portaient notamment sur les objectifs envisagés pour une troisième conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable : a) passer en revue les politiques, réalisations et obstacles passés; b) élaborer un nouveau programme de développement urbain à même de répondre aux nouveaux défis et de saisir les

occasions se présentant aux zones urbaines, comme les changements climatiques et la sûreté et la sécurité, en plus du nouveau rôle que les villes et les autorités locales sont appelées à jouer; et c) trouver des moyens de renforcer le cadre institutionnel en matière de gouvernance des terres, de logement et de développement urbain durable.

9. Le Conseil d'administration a présenté ce rapport au Secrétaire général à titre de contribution au rapport demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/207.

B. Examen de la gouvernance

10. Dans sa résolution 22/5, intitulée « Gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains », le Conseil d'administration d'ONU-Habitat a prié la Directrice exécutive et le Comité des représentants permanents d'entreprendre conjointement, dans le cadre du programme de travail et du budget, un examen de la gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains afin de trouver et mettre en œuvre les moyens d'améliorer la transparence, la responsabilité, l'efficacité et la viabilité du fonctionnement de la structure de gouvernance existante et de présenter des options pour tout autre changement qui pourrait s'avérer pertinent, afin que le Conseil d'administration les examine à sa vingt-troisième session.

11. Comme suite à cette résolution, la phase I de l'examen de la gouvernance d'ONU-Habitat, axée sur l'établissement du cahier des charges de cet examen, a été lancée. Le cahier des charges a été établi en juin 2009 par une équipe rassemblant des représentants du Comité des représentants permanents et du secrétariat d'ONU-Habitat. Une structure d'examen a été instituée selon le cahier des charges adopté. Elle était constituée d'un groupe de contact ouvert à tous, d'une équipe d'exécution géographiquement équilibrée et de sept équipes d'évaluation comptant un nombre égal de représentants du Comité et du secrétariat. L'équipe d'exécution et les équipes d'évaluation ont commencé leurs travaux en septembre 2009.

12. La phase II de l'examen de la gouvernance a débuté en janvier 2010. Elle était axée sur l'amélioration de la gouvernance d'ONU-Habitat à Nairobi, c'est-à-dire sur les mesures susceptibles d'être mises en œuvre par le secrétariat, avec l'accord du Comité des représentants permanents, sans qu'il soit nécessaire d'en référer au Siège de l'ONU. À l'issue d'un atelier de visualisation de l'avenir, des travaux de recherche menés par les sept équipes d'évaluation et d'une série de réunions de l'équipe d'exécution, une liste de 29 mesures à effet rapide a été proposée. Cette liste a été approuvée par le Comité des représentants permanents le 15 septembre 2010.

13. La phase III de l'examen de la gouvernance a été lancée au début du mois de novembre 2010, avec l'organisation d'un atelier destiné aux membres de l'équipe d'exécution et axé sur l'amélioration des rapports de travail d'ONU-Habitat avec le reste du système des Nations Unies, et notamment l'Assemblée générale, le Secrétariat, le Conseil économique et social, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et le Comité du programme et de la coordination. Une liste de mesures à moyen et à long terme a été soumise au Comité des représentants permanents, qui l'a approuvée lors de sa réunion du 16 décembre 2010.

14. La phase IV de l'examen de la gouvernance a consisté à rédiger un rapport analysant les choix qui s'offraient en matière de réforme structurelle de la gouvernance d'ONU-Habitat. Le détail des résultats de chacune des phases de l'examen a été présenté au Conseil d'administration d'ONU-Habitat à sa vingt-troisième session.

15. Outre celui du maintien du statu quo, quatre nouveaux choix ont été proposés au Conseil d'administration :

- a) Instituer des réunions annuelles du Conseil d'administration;
- b) Instituer des réunions annuelles du Conseil d'administration et élargir sa composition;
- c) Remplacer le Conseil d'administration par un Conseil exécutif;
- d) Créer une structure de gouvernance hybride inspirée de celle de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

16. Après avoir dûment examiné le rapport, le Conseil d'administration a adopté la résolution 23/13, intitulée « Gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) », dans laquelle il a prié le Directeur exécutif, en collaboration avec le Comité des représentants permanents :

- a) D'étudier ces options plus avant afin de choisir, au besoin, une option préférée;
- b) De définir la marche à suivre pour la phase d'étude de ces options;
- c) De rechercher un consensus sur l'option retenue;
- d) D'élaborer un plan d'action pour la mise en œuvre de l'option privilégiée.

17. De plus, le Conseil d'administration a chargé le Comité des représentants permanents d'approuver le plan d'action et de le présenter si possible à la soixante-septième session de l'Assemblée générale. Pour mener à bien les travaux restant à accomplir, une nouvelle entité a été créée en juin 2011 : un groupe consultatif ouvert à tous, organe commun au Comité des représentants permanents et au secrétariat au sein duquel chaque groupe régional du Comité est représenté par deux membres permanents.

C. Stratégies et cadres d'action mondiaux et nationaux visant à améliorer les conditions de vie des habitants de taudis au-delà de la cible énoncée dans les objectifs du Millénaire pour le développement

18. D'après le rapport d'ONU-Habitat intitulé *L'état des villes dans le monde 2010-2011 : réduire la fracture urbaine*, entre 2000 et 2010, quelque 227 millions d'habitants de taudis ont vu leurs conditions de vie s'améliorer. Toutefois, cette amélioration n'a pas été uniforme d'une région à l'autre : les progrès ont été plus grands dans les pays en développement les plus avancés que dans les plus pauvres.

19. Toujours selon ce rapport, l'objectif du Millénaire consistant à améliorer les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis d'ici à 2020 a été

dépassé de plus de 100 millions par rapport au chiffre évoqué et, ce, 10 ans avant l'échéance fixée. Aucun pays en développement n'a cependant réussi à réduire de moitié la population de ses taudis. De fait, 828 millions de personnes continuent de vivre dans des taudis et, d'après les prévisions actuelles, d'ici à 2020, le nombre total d'habitants de taudis dans le monde devrait augmenter de 60 millions.

20. C'est compte tenu de cette situation que les chefs d'État et de gouvernement à la Réunion plénière de haut niveau de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement se sont engagés à continuer de s'employer à faire disparaître les taudis urbains, au-delà des objectifs existants, en réduisant la population des bidonvilles et en améliorant les conditions de vie de leurs habitants, comme ils l'ont indiqué au point k) du paragraphe 77 du document final de la Réunion (voir résolution 65/1 de l'Assemblée générale). Par la suite, au paragraphe 4 de sa résolution 65/165, l'Assemblée générale a engagé le Conseil d'administration d'ONU-Habitat à étudier les stratégies et cadres d'action à mettre en place aux niveaux mondial et national pour améliorer notablement, en dépassant les objectifs actuels, les conditions de vie des habitants de taudis.

21. Comme suite à cette résolution, le Conseil d'administration d'ONU-Habitat a adopté à sa vingt-troisième session la résolution 23/9, intitulée « Mise en place de stratégies et cadres mondiaux et nationaux pour améliorer, en dépassant la cible énoncée dans les objectifs du Millénaire pour le développement, les conditions de vie des habitants des bidonvilles », dans laquelle il a invité les gouvernements ainsi que les autorités régionales et locales à dénombrer les habitants des bidonvilles dans leurs pays, régions et zones urbaines respectifs et, sur cette base, à se fixer volontairement des cibles réalistes aux niveaux national, régional et local, à atteindre d'ici à 2020, en vue d'améliorer sensiblement les conditions de vie des habitants de taudis, notamment :

a) En formulant et en mettant en œuvre des stratégies nationales de développement urbain qui accordent la priorité à l'amélioration de l'accès des populations vivant dans des taudis à un logement adéquat ainsi qu'aux services et aux infrastructures de base, notamment dans les domaines de l'eau, de l'assainissement, des transports, de l'énergie, de la santé et de l'éducation;

b) En facilitant l'accès à des terrains d'un prix abordable assortis de la sécurité d'occupation;

c) En créant les conditions nécessaires à des moyens de subsistance viables en zones urbaines;

d) En favorisant le développement urbain durable et la participation de toutes les parties prenantes, en particulier les habitants des taudis.

22. À l'heure actuelle, ONU-Habitat élabore, en concertation avec les gouvernements, un plan d'action visant à favoriser la mise en œuvre de cette résolution à l'échelle mondiale au cours de la prochaine décennie.

D. Un développement urbain durable grâce à un accès plus équitable à la terre, au logement, aux services de base et aux infrastructures

23. Du fait que plus de la moitié de l'humanité vit à présent en zone urbaine, un développement urbain durable devient de plus en plus synonyme d'urbanisation viable. C'est pourquoi le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains a adopté comme thème spécial de sa vingt-troisième session un développement urbain durable grâce à un accès plus équitable à la terre, au logement, aux services de base et aux infrastructures. Le secrétariat a établi un rapport pour faciliter le dialogue au cours du débat de haut niveau de la vingt-troisième session du Conseil. Le rapport vise à susciter un débat entre les gouvernements, les autorités locales et les autres partenaires du Programme pour l'habitat sur la façon d'apporter des solutions efficaces aux problèmes urbains actuels, en gardant présents à l'esprit les objectifs suivants :

a) Permettre au Conseil d'administration d'adopter une position sur un développement urbain durable en guise de contribution à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en 2012;

b) Élaborer des réponses stratégiques au problème du développement urbain durable, en s'appuyant sur les recommandations du Programme pour l'habitat, les objectifs du Millénaire pour le développement, le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (« Plan de mise en œuvre de Johannesburg ») et les documents finals des Réunions plénières de haut niveau des soixantième et soixante-cinquième sessions de l'Assemblée générale;

c) Encourager les gouvernements et les partenaires du Programme pour l'habitat sur les plans international, national et local à s'engager à assurer un accès plus équitable à la terre, au logement, aux services de base et aux infrastructures, dans le cadre d'un développement urbain durable.

24. Si le rapport est principalement consacré aux villes dans les pays en développement, bon nombre des observations et des recommandations qui y sont formulées au sujet de la terre, du logement, des services de base et des infrastructures dans le cadre d'un développement urbain durable, de la pauvreté urbaine, de l'économie verte et du cadre institutionnel d'un développement urbain viable suscitent un intérêt mondial du fait qu'il s'agit là de problèmes majeurs qui se posent à bon nombre de zones urbaines dans les pays développés et dans les pays en transition.

25. À sa vingt-troisième session, le Conseil d'administration a adopté la résolution 23/17 sur un développement urbain durable grâce à un accès plus équitable à la terre, au logement, aux services de base et aux infrastructures, par laquelle il s'est félicité du dialogue sur la question à la vingt-troisième session du Conseil d'administration, qui apportera une contribution à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et a prié le Directeur exécutif d'assurer, par l'intermédiaire du Président du Conseil d'administration, la transmission des résultats du dialogue au Bureau de la Conférence.

26. Dans la même résolution, le Conseil d'administration a encouragé les gouvernements et les partenaires du Programme pour l'habitat à :

a) Inclure la question du développement urbain durable dans leur contribution au processus préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en 2012;

b) Élaborer des réponses stratégiques au problème du développement urbain durable, en s'appuyant sur les recommandations du Programme pour l'habitat, les objectifs du Millénaire pour le développement, le Document final du Sommet mondial de 2005, le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable et le Document final de la Réunion plénière de haut niveau des soixantième et soixante-cinquième session de l'Assemblée générale;

c) Mobiliser l'engagement des gouvernements et des partenaires du Programme pour l'habitat aux échelons international, national et local en vue de promouvoir la décentralisation et d'améliorer la gouvernance urbaine grâce à un accès plus équitable à la terre, au logement, aux services de base et aux infrastructures.

E. Activités futures du Programme des Nations Unies pour les établissements humains concernant l'économie urbaine et les mécanismes de financement pour la rénovation des villes, le logement et les services de base nécessaires aux citoyens pauvres

27. Dans sa résolution 21/10 de 2007, le Conseil d'administration a prié le Directeur exécutif de créer un fonds d'affectation spéciale au sein de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains afin de soutenir l'introduction d'opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables en vue de financer des logements et des infrastructures, d'assainir les taudis pour les citoyens pauvres et de tester ces opérations sur le terrain pendant quatre ans. Il a également prié le Directeur exécutif d'en faire une évaluation à l'issue de cette période.

28. Les opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables ont recouru à une politique d'investissement dynamique alliant solutions fondées sur les lois du marché, action collective locale et apport du gouvernement comme moyen le plus efficace de mettre fin aux mauvaises conditions de logement et remédier à l'insuffisance de l'approvisionnement en eau et des services d'assainissement. D'importants progrès ont été accomplis grâce au programme d'opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables et cinq prêts d'une valeur totale de 2 750 000 dollars ont été accordés dans quatre pays (Népal, Nicaragua, Ouganda et République-Unie de Tanzanie) et en Palestine en 2010. Il était prévu que le financement obtenu grâce aux capitaux de départ s'élèverait à plus de 500 millions de dollars et que ce premier cycle de prêts aiderait à créer et à moderniser plus de 30 000 logements sociaux abordables dans cinq pays.

29. Le programme d'opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables a fait l'objet d'une évaluation externe indépendante à la fin d'une période expérimentale de quatre ans. Un rapport sur les résultats de l'évaluation a été présenté au Conseil d'administration à sa vingt-troisième session, ce qui a entraîné l'adoption d'une décision sur l'avenir des opérations de prêt de capitaux de

départ remboursables et des activités générales d'ONU-Habitat dans le domaine des mécanismes financiers en vue de la rénovation des villes.

30. Le rapport a conclu qu'ONU-Habitat était particulièrement bien placé pour organiser une mobilisation au niveau mondial, donner des conseils aux gouvernements et aux autorités locales, rassembler les principales parties prenantes et collaborer avec les groupes communautaires en terme de conseils et d'activités normatives. Il a également conclu que du fait de son mandat, ONU-Habitat n'était pas l'organisation la plus indiquée pour poursuivre des activités de principal prêteur direct. Le rapport a constaté que les donateurs n'avaient pas alloué davantage de fonds pour permettre aux activités de prêt de se poursuivre.

31. Par sa résolution 23/10 intitulée « Activités futures du Programme des Nations Unies pour les établissements humains concernant l'économie urbaine et les mécanismes de financement pour la rénovation des villes, le logement et les services de base nécessaires aux citoyens pauvres », le Conseil d'administration a autorisé le Directeur exécutif à envisager les possibilités de collaborer avec des institutions de financement de développement partenaires dans le système des Nations Unies qui prendraient la tête de futures activités de prêt – expérimentales ou élargies – de garantie et de conseil financier, ONU-Habitat se concentrant pour sa part sur les activités normatives et la sensibilisation à l'échelle mondiale dans ces domaines.

III. Progrès dans l'exécution des activités de fond

32. Dans sa résolution 65/165, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur les éléments suivants : a) un examen à mi-parcours du plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour la période 2008-2013; b) des logements abordables et l'assainissement des taudis; c) des directives sur la décentralisation et le renforcement des autorités locales; d) les villes et le changement climatique; et e) la reconstruction au lendemain des catastrophes et des conflits. Ces questions sont soulignées aux paragraphes 5, 3, 6 et 7 de la résolution, respectivement.

A. Examen à mi-parcours du plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour la période 2008-2013

33. Dans sa résolution 21/2 du 20 avril 2007 et de nouveau au paragraphe 8 de sa résolution 22/7 du 3 avril 2009, le Conseil d'administration a demandé au Directeur exécutif, en consultation avec le Comité des représentants permanents, de procéder à un examen à mi-parcours du plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour la période 2008 à 2013 et d'en présenter les résultats au Conseil d'administration à sa vingt-troisième session.

34. En outre, au paragraphe 18 de sa résolution 21/2, le Conseil d'administration a prié le Directeur exécutif de mettre en place, en étroite collaboration avec les partenaires du Programme pour l'habitat, une procédure annuelle d'examen par les pairs sur la mise en œuvre du plan. En 2008, le Comité des représentants permanents a approuvé la proposition du secrétariat selon laquelle l'examen par les pairs devrait avoir lieu à la fin de l'année 2009, de façon à pouvoir évaluer non seulement les « résultats immédiats » de la phase de lancement du plan, mais aussi

la capacité d'ONU-Habitat de réaliser les objectifs du plan. En conséquence, l'examen par les pairs, achevé en août 2010, a porté sur la même période que celle envisagée pour l'examen à mi-parcours.

35. L'examen par les pairs a consisté en une évaluation complète des progrès accomplis au niveau de l'amélioration des programmes, des procédures et de la structure organisationnelle d'ONU-Habitat, comme prévu dans le plan. Le Comité et le secrétariat ont décidé que l'examen à mi-parcours devait tirer parti de cet examen détaillé par les pairs, qui couvrait la même période et qui avait la même portée que celle envisagée pour l'examen à mi-parcours. Cela étant, ONU-Habitat a établi un rapport sur l'examen à mi-parcours du plan, dont a pris connaissance le Conseil d'administration à sa vingt-troisième session.

36. On trouvera ci-après les recommandations les plus importantes soulignées dans le rapport :

a) Le Directeur exécutif devrait envisager une nouvelle structure organisationnelle, l'objectif étant de mieux s'aligner sur les domaines d'activités du plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour la période 2008-2013;

b) ONU-Habitat devrait s'efforcer de créer un système de planification et d'établissement des rapports unifié en matière de prise de décisions, de mobilisation des ressources et de communication des informations à l'ensemble des donateurs, et éviter les coûts élevés associés à l'existence de systèmes faisant double emploi;

c) Le Comité des représentants permanents et, en particulier les pays donateurs, devraient réexaminer les conditions qu'ils fixent concernant la communication des informations par ONU-Habitat, de façon à diminuer les coûts et les doubles emplois et à renforcer la cohérence et la qualité de la communication des informations;

d) La planification stratégique, le contrôle des résultats et la communication des informations devraient être coordonnés par un groupe de gestion stratégique central, placé au plus haut niveau du Programme;

e) Un mécanisme d'évaluation indépendant devrait être instauré;

f) ONU-Habitat devrait entreprendre une évaluation indépendante complète des projets et des programmes de pays pour recenser ce qui a été réalisé à ce jour et les enseignements tirés des activités de mise en œuvre et instaurer des mécanismes de suivi systématique des activités opérationnelles au niveau national;

g) Le Comité des représentants permanents devrait, à titre prioritaire, continuer de traiter de la question de la réforme des structures de gouvernance d'ONU-Habitat.

B. Logement adéquat et assainissement des taudis

37. Au paragraphe 3 de sa résolution 65/165, l'Assemblée générale a encouragé ONU-Habitat à continuer de fournir l'assistance technique nécessaire pour réduire la population des bidonvilles et améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Au cours de la période à l'examen, ONU-Habitat a aidé 33 pays (17 en Afrique et dans les pays arabes, 10 en Asie et dans le Pacifique, 1 en Europe de l'Est et 5 en

Amérique latine et dans les Caraïbes) à appliquer des politiques de prévention de l'apparition de taudis et d'assainissement de ceux qui existent.

38. Dans le territoire occupé palestinien, ONU-Habitat a participé à la révision des directives en vue de la reconstruction et de la remise en état des logements ravagés par la guerre dans la bande de Gaza grâce à l'Équipe de travail chargée de la reconstruction, qui regroupe tous les acteurs du secteur du logement. ONU-Habitat a fourni en outre des apports techniques lors des négociations avec Israël pour favoriser l'acheminement de matériaux de construction vers les marchés locaux de la bande de Gaza afin d'appuyer les initiatives en matière de logements auto-assistés.

39. Au Sri Lanka, ONU-Habitat a appuyé un projet d'octroi de logements aux personnes touchées par les conflits et encouragé l'emploi d'outils et de méthodes éprouvés sur le terrain en matière de réinstallation pour réduire le nombre d'expulsions de force. ONU-Habitat a également aidé des familles de déplacés à reconstruire leur habitation détruite dans le cadre d'un plan leur permettant d'en devenir propriétaires par la suite. Au Népal, en partenariat avec le Centre pour le développement urbain intégré, ONU-Habitat a établi un rapport d'étude du secteur du logement urbain. Aux Philippines, des ateliers visant à établir des données de base nationales et à fixer des objectifs en vue de l'amélioration de la vie des habitants des taudis se sont tenus en décembre 2010 et en mai 2011.

40. Au Bangladesh, l'exécution du projet de partenariats urbains pour la réduction de la pauvreté, une des plus vastes initiatives de réduction de la pauvreté urbaine dans le monde, s'est poursuivie, avec un budget total de 120 millions de dollars. Il vise à améliorer les moyens de subsistance et les conditions de vie de 3 millions de citoyens pauvres et très pauvres, surtout des femmes et des filles. ONU-Habitat est chargé d'aider les habitants à conclure et à gérer des marchés portant sur l'exécution d'activités diverses visant à améliorer les établissements humains. La cartographie des lieux d'implantation et des terres vacantes a été dressée dans 13 villes et localités du Bangladesh, dans le cadre d'un autre projet. Elle permet de cibler les établissements les plus vulnérables dans les villes et localités et d'élaborer des stratégies de réduction de la pauvreté à l'échelle de ces villes et localités.

41. Au Ghana et en Gambie, ONU-Habitat a aidé à établir des profils du secteur du logement en milieu urbain. Toujours en Gambie, la phase I du projet participatif d'assainissement des taudis a été achevée. En Colombie et au Costa Rica, des politiques et des stratégies de prévention de l'apparition de taudis et d'assainissement de ceux qui existent ont été expérimentées.

C. Directives sur la décentralisation et le renforcement des autorités locales

42. Au paragraphe 6 de sa résolution 65/165, l'Assemblée générale a appuyé la diffusion et l'application des directives sur la décentralisation et le renforcement des autorités locales et des principes directeurs pour l'accès aux services de base pour tous, que le Conseil d'administration d'ONU-Habitat avait adoptés dans ses résolutions 21/3 du 20 avril 2007 et 22/8 du 3 avril 2009, respectivement.

43. L'objectif ultime des directives sur la décentralisation est de promouvoir le renforcement des autorités locales et de plaider en faveur de leur autonomisation de

façon qu'elles puissent fournir des services de base, dont la dimension locale est reconnue.

44. Malgré l'association de toutes les parties à l'élaboration des deux séries de directives, bonnes pratiques à l'appui, beaucoup reste encore à faire pour les adapter efficacement aux contextes régional, national et local et les transformer en un instrument utile permettant d'améliorer les cadres législatifs, réglementaires et opérationnels.

45. ONU-Habitat a donc élaboré un descriptif de programme global définissant les trois principaux axes de sa stratégie en vue de l'adaptation intégrée des deux séries de directives aux situations nationales et locales :

- a) Élaboration des politiques et sensibilisation aux niveaux régional et national;
- b) Formation et renforcement des capacités aux niveaux régional, national et local;
- c) Suivi et établissement de rapports.

46. Dans ce contexte, les efforts de mobilisation des partenaires ont été redoublés au moyen d'une série de concertations dans un certain nombre de pays, dont le Burkina Faso, El Salvador, l'Équateur, le Guatemala, la Jamaïque, le Mexique et le Viet Nam.

47. Les 27 et 28 octobre 2010, ONU-Habitat et le Gouvernement français ont organisé une réunion des partenaires d'ONU-Habitat pour entamer la sélection des pays pilotes et ouvrir la voie à des activités au niveau national. Par la suite, ONU-Habitat a établi, à la demande des partenaires, la version définitive d'un manuel détaillé dont l'objet est d'aider à l'application coordonnée des directives dans les pays en développement intéressés.

D. Les villes et le changement climatique

48. En application du paragraphe 7 de la résolution 65/165 de l'Assemblée générale, et au titre des domaines 1, 2 et 3 d'intervention du plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour la période 2008-2013, ONU-Habitat a poursuivi sa coopération sur les questions relatives aux villes et au changement climatique, et a continué de jouer, au sein du système des Nations Unies, un rôle complémentaire dans les domaines qui ont trait au changement climatique en particulier dans le cadre des efforts qu'il déploie pour atténuer la vulnérabilité des villes au changement climatique.

49. Au niveau international, ONU-Habitat a participé à l'action de lutte contre les changements climatiques en braquant les projecteurs sur les villes. En avril 2011, il a publié le *Rapport mondial 2011 sur les établissements humains : les villes et le changement climatique*, dont le contenu est décrit dans la partie V ci-après.

50. ONU-Habitat a également collaboré avec un cercle d'auteurs et de chercheurs lors d'une réunion à Kolkata (Inde) en mars 2011 du Groupe d'experts chargé des établissements humains et des infrastructures, rattaché au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, à l'élaboration du cinquième rapport d'évaluation du Groupe. Ce rapport devrait fortement influencer sur le cours du débat

mondial et les accords signés en vue d'atténuer les incidences des changements climatiques.

51. ONU-Habitat a également mis au point deux outils de sensibilisation et de renforcement des capacités, à savoir « Initiative locale face aux changements climatiques » et « Planning for climate change ». Destinés aux urbanistes, ces outils ont été utilisés jusqu'ici par des facilitateurs pour renforcer la capacité des responsables locaux et des parties prenantes à Kampala (février 2011).

52. En se concentrant sur le renforcement de l'application des stratégies d'adaptation au climat et d'atténuation des effets des changements climatiques pour les villes, ONU-Habitat a coordonné les apports fournis par 10 organismes des Nations Unies au cours d'une manifestation tenue en marge de la soixantième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à Cancún (Mexique) en décembre 2010, pour recenser les approches et les outils utilisés par les organismes des Nations Unies afin d'aider les villes à agir en vue d'atténuer les incidences des changements climatiques et de s'y adapter.

53. En partie en prévision de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en 2012 et également dans le cadre des nouveaux domaines prioritaires de son programme, ONU-Habitat a privilégié l'action urbaine tournée vers une économie verte, y compris un aménagement rationnel du territoire, des sources d'énergie renouvelables, des infrastructures vertes, des écotechnologies innovantes et une réglementation applicable aux secteurs de l'urbanisme et du bâtiment.

54. Au niveau régional, ONU-Habitat a aidé l'Association of African Planning Schools à élaborer un programme scolaire sur les changements climatiques et les villes africaines et a participé à l'action régionale visant à atténuer les effets des changements climatiques et à diffuser les enseignements tirés à ce jour grâce à l'organisation d'un atelier sur « des pratiques prometteuses », à l'intention de 13 pays sur certaines pratiques en matière d'urbanisme et de changements climatiques.

55. En outre, les jeunes citoyens s'intéressent de plus en plus aux questions liées aux changements climatiques et leur action s'insère dans le cadre de l'Initiative sur les villes et les changements climatiques en Afrique de l'Est d'ONU-Habitat. À ce jour, l'Initiative a permis l'organisation d'ateliers de plusieurs jours sur la sensibilisation des jeunes, le dialogue avec eux et le renforcement de leurs capacités, suivis de projets pilotes à Mombasa (Kenya), à Kampala et à Kigali.

56. ONU-Habitat a mené un certain nombre d'activités au niveau des pays au cours de l'année considérée. Il a appuyé le renforcement des capacités des dirigeants en vue de l'intégration des questions climatiques dans le développement urbain de six pays : Afghanistan, Mongolie, Philippines, Serbie, Turquie et Viet Nam.

57. Les Philippines ont intégré les questions d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets dans la planification du développement national en prévoyant des études de vulnérabilité de type participatif dans les deux plans prescrits à tous les services publics locaux. ONU-Habitat a signé en février 2011 un accord avec le Ministère philippin de l'intérieur et des collectivités locales en vue de reproduire la stratégie d'intégration à l'échelle nationale. En outre, la ville de Sorsogon a adopté une législation locale en vue de doter les bâtiments publics et

les rues d'un système d'éclairage économe en énergie et de moderniser graduellement l'ensemble des tricycles à moteur qui lui servent de taxis.

58. Pour atténuer les effets des changements climatiques en milieu urbain et mieux pouvoir y faire face, la ville de Maputo élabore avec l'aide d'ONU-Habitat un projet pilote de plantations de mangroves dans la zone côtière de la ville, qui, d'après les responsables, permettra d'atténuer les effets des phénomènes climatiques extrêmes et de mieux y résister.

59. ONU-Habitat aide également la ville de Kampala à intégrer les changements climatiques dans sa politique d'égalité des sexes, tandis que la problématique hommes-femmes a été incorporée dans les évaluations des changements climatiques aux niveaux national et municipal.

60. Les notions et connaissances en matière de changement climatique ont été intégrées dans le programme des étudiants inscrits en premier cycle d'urbanisme à l'Université du Botswana : 24 cours ont trait au changement climatique et un autre sur la planification et la gestion des changements climatiques est entièrement fondé sur un plan de cours qui avait été conçu lors d'une réunion tenue en 2009, accueillie par ONU-Habitat, en coopération avec l'Association des urbanistes et l'Institut d'études sur le logement et le développement urbain de l'Université Erasmus.

E. Reconstruction à la suite des catastrophes et des conflits

61. Au paragraphe 8 de la résolution 65/165, l'Assemblée générale a reconnu qu'il était important qu'ONU-Habitat intervienne rapidement en cas de catastrophe naturelle ou provoquée par l'homme, en particulier en subvenant aux besoins en logements et en infrastructures qui surgissent au lendemain des catastrophes et des conflits, grâce à l'urbanification par un aménagement urbain et dans l'optique du passage des secours d'urgence au relèvement.

62. Au cours de la période examinée, les activités d'ONU-Habitat dans le domaine de la reconstruction au lendemain des catastrophes et des conflits ont été mises en œuvre dans le cadre du Comité exécutif pour les affaires humanitaires, au sein duquel ONU-Habitat est resté actif, ainsi que du Comité permanent interorganisations. Au sein du système de coordination mondial du Comité permanent, ONU-Habitat préside le Sous-Groupe de travail du Groupe de travail sur la protection au niveau mondial chargé du logement, du foncier et de la propriété et inscrit dans une optique urbaine les programmes de secours, de relèvement et de reconstruction grâce aux groupes s'intéressant aux logements, au redressement rapide et à la protection.

63. Au niveau international, ONU-Habitat, conjointement avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, a collaboré avec le Global Land Tool Network (Réseau mondial d'outils fonciers) à l'élaboration de trois directives visant à renforcer les moyens internationaux permettant de traiter les questions foncières à l'issue de catastrophes naturelles et dans des situations faisant suite à des conflits.

64. Dans le cadre de l'équipe spéciale du Comité permanent interorganisations sur la solution des problèmes humanitaires des zones urbaines, ONU-Habitat a conclu un partenariat avec le Programme alimentaire mondial (PAM), qui a pour objet l'évaluation des outils, des méthodes et des expériences concernant les interventions

humanitaires en milieu urbain, et a collaboré à l'évaluation des points forts et des imperfections des principaux outils. ONU-Habitat a également contribué à l'examen, par le PAM, des outils permettant de cibler les besoins et des pratiques en matière d'aide alimentaire en cas de situation d'urgence en milieu urbain.

65. Au niveau régional, ONU-Habitat a collaboré étroitement avec le Bureau régional pour l'Asie des Nations Unies de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes pour favoriser la prise en compte de questions telles que les risques urbains ou encore des constructions et des établissements humains plus sûrs, au titre du Partenariat asiatique pour la prévention des catastrophes, qui est un mécanisme régional assurant la participation des parties prenantes régionales compétentes à l'application de la stratégie de prévention des catastrophes telle que définie dans le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 : pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes.

66. Au cours de la période visée, un total de 11 pays sujets à des crises ou sortant d'une crise ont appliqué des politiques comportant des mesures de réduction des risques et de vulnérabilité en milieu urbain avec l'aide d'ONU-Habitat, qui a continué de participer aux systèmes chargés de coordonner les activités en matière de logement et de redressement rapide dans le cadre d'équipes de pays s'occupant d'affaires humanitaires au titre de projets opérationnels. À cet effet, il a fourni des directives, un appui technique et une aide au niveau des pays aux coordonnateurs de l'action humanitaire et aux équipes de pays chargées de l'aide humanitaire en Haïti, au Kirghizistan et au Pakistan.

67. ONU-Habitat a fourni d'autre part une aide technique à la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge au titre de son rôle de coordonnateur des interventions d'urgence en matière d'hébergement au cours d'opérations à l'issue de catastrophes. Une série d'accords concernant des pays précis ont été signés, qui visent à permettre la planification de l'hébergement de longue durée en cas de situations d'urgence et la transition sans heurt du stade des crises à celui du redressement et de la reconstruction.

68. Pour la Journée internationale de la prévention des catastrophes le 13 octobre 2010, ONU-Habitat a appuyé le lancement national de campagnes mondiales de réduction des risques « Pour des villes résilientes » au Myanmar, en Thaïlande et dans les pays de la région du Pacifique.

69. Parmi les initiatives nationales qui ont été lancées, on peut citer un projet à Antananarivo, pour lequel ONU-Habitat a collaboré avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Bureau de la coordination de l'assistance humanitaire pour atténuer les risques de conflits et de catastrophes grâce à l'amélioration par les habitants de l'assainissement et de la gestion des déchets solides. Au Soudan, ONU-Habitat a établi sa présence au Darfour dans le domaine de l'urbanisme régional, de la gestion des terres et de la construction de logements. En Haïti, ONU-Habitat a continué à participer à la mise en œuvre d'un programme de reconstruction générale de 30 millions de dollars, conjointement avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'UNICEF et le FNUAP.

IV. Questions financières et budgétaires

70. Aux paragraphes 12 et 13 de la résolution 65/165, l'Assemblée générale a demandé qu'un appui financier continue d'être fourni à ONU-Habitat, sous forme de contributions volontaires accrues à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, ainsi qu'un financement pluriannuel prévisible et une augmentation du montant de leurs contributions sans affectation déterminée pour appuyer l'application du plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour la période 2008-2013.

A. Contributions non réservées et financement pluriannuel

71. Le budget à des fins générales d'ONU-Habitat pour l'exercice biennal 2010-2011 avait été fixé à 66,2 millions de dollars. Les prévisions de recettes s'élevaient à 57 millions de dollars (28,5 millions de dollars par an) de contributions volontaires et à 1,2 million de dollars d'intérêts créditeurs et de revenus tirés de placements. Le solde, soit 8 millions de dollars, devait venir de l'excédent cumulé de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains.

72. Malheureusement, au même titre que d'autres organismes des Nations Unies, ONU-Habitat va subir encore longtemps les conséquences de la crise financière mondiale. Un certain nombre de grands donateurs ont été contraints de réduire significativement les financements multilatéraux qu'ils consacraient aux organismes des Nations Unies. Pour ONU-Habitat, cette évolution s'est traduite par un tarissement total ou une baisse sensible des contributions non réservées. Pendant la première année de l'exercice biennal en cours (2010), les contributions volontaires des donateurs se sont élevées à 16,6 millions de dollars, soit nettement moins que les 28,5 millions de dollars prévus. Au 31 mars 2011, 16,9 millions de dollars de contributions non réservées avaient été reçus, soit environ 30 % de l'objectif de 57 millions de dollars qui avait été fixé pour l'exercice biennal 2010-2011. Il a donc fallu revoir à la baisse les prévisions de recettes de l'année 2011 et les ramener de 28,5 à 17 millions de dollars.

73. Par conséquent, ONU-Habitat a dû procéder à un réexamen rigoureux de ses programmes, à la lumière des ressources disponibles et de ses priorités actuelles et adopter une attitude prudente quant aux postes à pourvoir.

B. Contributions réservées

74. S'agissant des contributions réservées, qui sont essentiellement consacrées à l'exécution de projets de coopération technique, 261 millions de dollars ont été reçus au cours des 15 premiers mois de l'exercice biennal 2010-2011, ce qui dépasse de 3,6 % l'objectif global de l'exercice biennal, qui avait été fixé à 252 millions de dollars.

75. Au cours de la période examinée, les projets de coopération technique d'ONU-Habitat ont représenté environ 65 % de son budget combiné total. Même si le Programme doit encore poursuivre sa rationalisation en éliminant les retards qui entachent les premières phases de l'exécution des projets opérationnels, il est indéniable qu'il a obtenu de bons résultats au titre de ses projets de coopération technique, et les pays qui ont fourni des ressources à l'appui de ses travaux

opérationnels, notamment au lendemain de crises, ont été satisfaits des réalisations. En particulier, le travail qu'il a effectué en Afghanistan, en Haïti, en Iraq, au Pakistan, en Somalie et au Soudan a été très apprécié.

76. Ce déséquilibre entre contributions non réservées et contributions réservées a pour principal inconvénient d'entraver de plus en plus l'aptitude d'ONU-Habitat à se consacrer aux programmes qui constituent le cœur de son activité. Il est donc nécessaire de rétablir l'équilibre en faveur des contributions non réservées et de rendre les recettes plus prévisibles.

V. Autres faits marquants

A. Rapports phares

77. Pendant la période examinée, ONU-Habitat a publié son *Rapport mondial 2011 sur les établissements humains*, des rapports sur l'état des villes de deux régions du monde et un rapport sur l'état des villes d'un pays.

Rapport mondial 2011 sur les établissements humains

78. Les effets de l'urbanisation et du changement climatique convergent dangereusement, ce qui compromet la stabilité environnementale, économique et sociale du monde. Le *Rapport mondial 2011 sur les établissements humains : les villes et le changement climatique*, publié en avril 2011, visait à mieux faire connaître aux gouvernements et à ceux qui s'intéressent au développement urbain et aux changements climatiques la contribution des villes à ses bouleversements climatiques, sur l'incidence de ces bouleversements sur les villes, et la manière dont les villes s'adaptent à ces changements et en atténuent les effets. Qui plus est, le rapport présente des mesures d'atténuation et d'adaptation prometteuses qui favorisent des modes de développement plus viables écologiquement et permettant de résister aux crises.

79. Dans le rapport, il est dit que l'action au niveau local est indispensable à la concrétisation des engagements pris en matière de changement climatique au niveau national et convenus lors de négociations internationales. Toutefois, la plupart des mécanismes internationaux de la Convention-cadre sur les changements climatiques sont destinés essentiellement aux gouvernements nationaux et n'indiquent pas de processus clair qui permettrait aux collectivités locales, aux parties prenantes et aux acteurs intéressés de participer.

80. Après une présentation du bilan des mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, le rapport propose des perspectives et désigne trois domaines importants dans lesquels la communauté internationale peut s'impliquer et apporter des réponses plus efficaces en ce qui concerne les mesures d'atténuation et d'adaptation à l'évolution climatique en milieu urbain :

a) Il faut octroyer des ressources financières aux acteurs locaux – par exemple pour que les villes vulnérables s'adaptent aux mutations climatiques, pour que les investissements se portent sur des options énergétiques de substitution, et que les collectivités locales et les organisations locales du secteur privé nouent des partenariats en rapport avec l'atténuation des effets du changement climatique;

b) Il conviendrait que les contraintes bureaucratiques concernant l'accès des organismes locaux à l'appui international soient assouplies et que la communauté internationale aide à établir des circuits de communication et de responsabilisation directs entre acteurs locaux et donateurs internationaux;

c) Il serait bon que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, les Nations Unies et d'autres organisations internationales facilitent l'accès à l'information sur les changements climatiques et sur les solutions possibles pour en atténuer les effets et s'y adapter, notamment l'information disponible sur les effets qui ont été observés et les futures conséquences climatiques pour les centres urbains, sur les alternatives pour les villes dans ce domaine, et sur les coûts, les avantages, les potentialités et les limites de ces options.

L'état des villes africaines, 2010

81. Pendant la période considérée, ONU-Habitat a publié le rapport intitulé *The State of African Cities Report 2010: Governance, Inequality and Urban Land Markets* (L'état des villes africaines, 2010 : gouvernance, inégalités et marchés fonciers). Ce deuxième rapport régional sur l'Afrique a été publié à Bamako (Mali) en novembre 2010. Le rapport alerte sur les prévisions relatives à la population urbaine du continent : multiplication par trois dans les 40 prochaines années, avec la plus forte croissance dans les bidonvilles. Il est prévu que la population des villes d'Afrique atteigne 1 milliard en 2040 et 1,23 milliard en 2050, date à laquelle 60 % de tous les Africains vivront dans les villes.

82. Pour faire face à ce défi démographique redoutable, le rapport préconise une perspective centrée sur les personnes, qui insiste sur la nécessité d'instituer une planification et des règles appropriées et réalistes correspondant aux moyens des citoyens pauvres et leur offrant la possibilité d'avoir des moyens de subsistance durables, plutôt que de les restreindre.

83. Le rapport indique que, dans les 10 dernières années, l'Afrique du Nord a réduit de façon spectaculaire le nombre d'habitants de taudis dans les villes. Cependant, en Afrique subsaharienne, l'assainissement des taudis n'a pas réussi à progresser au même rythme que l'urbanisation galopante, et le rapport prévient que, faute de mesures d'urgence, un triplement des populations urbaines pourrait entraîner une catastrophe.

84. Dans ce rapport, il est également noté que la plupart des pays d'Afrique subsaharienne ne réaliseront probablement pas les objectifs du Millénaire pour le développement. Pas moins de 70 % de la croissance démographique de l'Afrique se produira dans les petites villes et dans les villes de moins d'un million d'habitants, qui auront de plus en plus besoin d'investissements publics pour répondre à cette croissance.

85. Le rapport comporte une analyse approfondie des mécanismes fonciers dans les cinq sous-régions principales de l'Afrique et propose l'intégration des régimes et marchés fonciers informels dans les systèmes formels.

Rapports sur les villes asiatiques

86. ONU-Habitat a présenté deux nouvelles publications sur l'Asie lors de la célébration en octobre 2010 à Shanghai de la Journée mondiale de l'habitat : un rapport 2010/2011 sur l'état des villes asiatiques et un rapport 2010/2011 sur l'état

des villes chinoises, qui avait pour thème : « Une meilleure ville pour une meilleure vie ».

87. Établi en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, le PNUE et la section régionale Asie-Pacifique de l'organisation Cités et Gouvernements Locaux Unis, le rapport sur l'état des villes asiatiques en 2010/2011 signale que si l'Asie occupe le devant de la scène dans l'économie mondiale, cela est dû à l'inlassable dynamisme de ses villes. Ceci étant, le rapport met également en garde les villes asiatiques pour qu'elles se préparent aux modifications climatiques et adaptent les infrastructures de base et l'éducation à la croissance démographique actuelle et future afin de préserver leurs performances dans les décennies à venir. S'il est vrai que la population de la région ne deviendra pas majoritairement urbaine avant 2026, les villes asiatiques illustrent déjà parfaitement l'intégration réussie de la région dans l'économie mondiale au cours des 20 dernières années.

88. Le rapport chinois, publié avec le concours d'experts chinois, indique qu'à la fin de 2009, en Chine, 621,86 millions de personnes vivaient dans 654 villes. Compte tenu de la progression constante de l'urbanisation, la situation et le rôle de l'économie urbaine prennent de l'importance dans le développement économique de la nation. L'urbanisation représente déjà une force considérable dans l'industrialisation de la Chine, ce qui stimule la création d'emplois, l'expansion de la demande intérieure et les progrès sociaux. À la fin de 2009, le nombre total de personnes occupant un emploi en Chine était de 779,95 millions, parmi lesquels 311,20 millions travaillaient dans des villes.

B. Réunions ministérielles régionales

89. ONU-Habitat a continué d'apporter son concours à des conférences ministérielles régionales organisées dans les régions de l'Afrique, de l'Asie-Pacifique et de l'Amérique latine-Caraïbes sur les thèmes du logement et du développement urbain. Du fait qu'elles réunissent au plus haut niveau les responsables qui déterminent la teneur et l'exécution des politiques d'urbanisme, ces conférences constituent pour le Programme un moyen efficace d'influer sur les politiques adoptées, d'appuyer leur exécution et de favoriser des mécanismes communs de contrôle et d'évaluation.

90. La Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain s'est tenue à Bamako du 22 au 24 novembre 2010, sur le thème : « Le foncier dans le contexte de l'urbanisation durable ». Avec l'appui d'ONU-Habitat, les ministres des États participants ont élaboré un plan d'action et une déclaration relatifs aux questions foncières, l'objectif étant de faire disparaître les taudis des villes africaines.

91. En juin 2010, la Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur le logement et le développement urbain a tenu sa troisième session à Solo (Indonésie), au cours de laquelle des ministres de 38 pays ont discuté des moyens d'aider les collectivités locales à contribuer au développement urbain durable et adopté la Déclaration et le Plan de mise en œuvre de Solo.

92. La Conférence ministérielle Amérique latine-Caraïbes sur le logement et le développement urbain s'est tenue à Buenos Aires en septembre 2010. Les

participants ont engagé les États Membres à achever la matrice stratégique préparée par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes en vue de réduire les risques liés aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques. Ils les ont également invités à favoriser l'élaboration de codes d'urbanisme dans les pays qui en sont encore dépourvus. En outre, ils ont inscrit les changements climatiques à l'ordre du jour de la Conférence ministérielle suivante.

C. Réforme de l'organisation et de ses programmes

93. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat s'est attelé à travailler à la formulation d'une nouvelle orientation stratégique visant à mieux cibler et à rendre plus cohérents ses travaux de fond ainsi qu'à favoriser l'excellence dans l'exécution de ses programmes et dans sa gestion. Cette réflexion stratégique vise à tirer parti des points forts d'ONU-Habitat et à remédier à ses points faibles tout en tenant compte des principaux défis actuels du monde urbain : a) l'augmentation de la pauvreté, des inégalités et du chômage au sein de la population urbaine; b) la consommation énergétique excessive des villes, surtout dans les pays développés; c) la forte croissance de la demande de solutions de mobilité urbaine; et d) la fréquence croissante des catastrophes naturelles et leurs incidences grandissantes sur les villes.

94. À l'heure actuelle, plus de 50 % des habitants de la planète vivent en milieu urbain, et l'urbanisation se poursuit à un rythme soutenu, surtout en Afrique et en Asie. Dans de nombreux pays en développement, notamment ceux situés en Afrique, le continent qui connaît le taux d'urbanisation le plus élevé, la principale difficulté est de savoir comment faire face à la montée de la pauvreté et du chômage en milieu urbain. En effet, ces pays se sont urbanisés plus vite qu'ils ne se sont industrialisés. En Asie et en Amérique latine, en revanche, des pays comme la Chine, l'Inde ou le Brésil connaissent une industrialisation rapide, et toute la difficulté consiste à maîtriser ce processus, qui est largement alimenté par l'urbanisation.

95. La corrélation historique entre urbanisation et augmentation de la consommation énergétique est clairement établie. La croissance économique des pays développés et leur forte consommation d'énergie n'ont été possibles que grâce à des coûts énergétiques faibles. Or, la croissance actuelle des pays en développement s'inscrit dans un contexte de coûts énergétiques élevés. Du fait de cette évolution, les pays développés doivent changer radicalement de modèle de consommation énergétique, et les pays en développement doivent impérativement faire des efforts d'anticipation et de planification. D'un côté, les villes des pays développés ne peuvent pas continuer à consommer de l'énergie à leur rythme actuel. De l'autre, celles des pays en développement peuvent tirer parti de nouvelles technologies d'exploitation des énergies renouvelables dont les pays développés n'ont pas pu bénéficier à l'époque où ils se sont industrialisés.

96. Les politiques d'urbanisme menées depuis une trentaine d'années n'ayant pas été à la hauteur de l'enjeu, de nombreuses villes du monde font face à de graves problèmes de transport, mais c'est tout particulièrement vrai dans les mégapoles en pleine expansion des pays en développement. Les embouteillages y sont une réalité quotidienne qui entrave l'aptitude de ces villes à créer de la valeur, des emplois et de la prospérité. Dans les pays développés, un lent processus de décentralisation de la population urbaine est en cours du fait de l'étalement urbain. Ce phénomène a des

conséquences négatives sur les plans de la consommation d'énergie, de l'émission de gaz à effet de serre et des changements climatiques.

97. Du fait de ces évolutions, il est nécessaire de réexaminer notre vision actuelle de l'urbanisation et de repenser l'avenir des villes. Une nouvelle stratégie s'impose, fondée sur un urbanisme plus efficace, des autorités locales plus puissantes, des processus réglementaires renforcés et une contribution accrue des villes à la vie économique. Dans tous ces domaines, il est nécessaire de revenir aux grands principes fondamentaux, de rapprocher les responsables politiques des citoyens et de proposer des solutions considérant la ville comme un atout, et non un problème.

98. Il a donc été décidé d'axer les travaux de fond d'ONU-Habitat sur les trois grands domaines suivants : a) un nouvel urbanisme mettant l'accent sur l'anticipation des migrations et de la croissance démographique et sur une planification à la hauteur des besoins et échelonnée, à commencer par les espaces publics et, notamment, la rue; b) la gouvernance urbaine et les règles d'urbanisme; et c) les finances et l'économie urbaines, y compris la création d'emplois décents dans les zones urbaines.

99. Dans une certaine mesure, ONU-Habitat travaille déjà sur ces thèmes. Ce qui est nouveau, c'est qu'ils orienteront désormais toute son action, et qu'on leur accordera une importance particulière. Ces nouvelles priorités sont parfaitement conformes au mandat du Programme, tout en reflétant un certain nombre de grandes tendances mondiales actuelles. Elles sont déjà prévues dans le budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013, mais seront davantage prises en compte dans le plan stratégique relatif à la période 2014-2019 ainsi que dans les cadres stratégiques et budgets-programmes biennaux à venir.

100. Du fait de ces nouvelles priorités, de la baisse de ses moyens financiers et de ses problèmes de gestion actuels, ONU-Habitat a lancé un processus d'examen de son organisation interne qui débouchera sur sa réorganisation d'ici à la fin de 2011. L'objectif de ce processus est d'examiner et de chercher à rationaliser l'organisation d'ONU-Habitat en vue d'une exécution plus efficace et efficiente de son mandat aux niveaux national, régional et mondial.

VI. Conclusions et recommandations

101. Depuis la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), qui s'est tenue en 1996, un certain nombre de bouleversements sont intervenus en matière d'établissements humains, parmi lesquels la prédominance croissante, sur les plans démographique et économique, des villes qui abritent désormais plus de la moitié de la population mondiale et jouent un rôle accru comme agents économiques, tant à l'échelle nationale que mondiale; l'expansion spatiale rapide de l'habitat urbain, qui conduit à l'apparition de mégapoles et de vastes agglomérations et corridors urbains; l'émergence de nouveaux enjeux et de nouvelles forces et préoccupations à l'échelle mondiale, dont la mondialisation, le développement urbain durable, les changements climatiques, la sûreté et la sécurité des zones urbaines et la pauvreté croissante des populations urbaines; l'évolution des rôles des secteurs public, privé et non gouvernemental, marquée notamment par l'abandon des politiques de facilitation et de déréglementation au profit d'un regain d'intérêt pour la politique et la gestion publiques, y compris la

réforme des systèmes de planification urbaine; la fréquence et l'intensité nettement accrues des catastrophes naturelles ou causées par l'homme et leurs effets sur la population urbaine.

102. Du fait de ces bouleversements et à la lumière des recommandations formulées par le Conseil d'administration d'ONU-Habitat, il est important que les gouvernements examinent l'efficacité des politiques définies dans le Programme pour l'habitat de 1996, qu'ils adoptent un nouveau programme adapté aux nouveaux défis qui se posent, lesquels ont essentiellement trait aux zones urbaines, et qu'ils trouvent des moyens de renforcer le cadre institutionnel existant applicable au développement des établissements humains. L'heure est venue pour l'Assemblée générale de se prononcer en faveur de la convocation, en 2016, d'une troisième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat III), sur le thème du logement et du développement urbain durable.

103. Avec plus de 50 % de la population mondiale vivant actuellement dans des villes et vu la contribution des centres urbains au réchauffement planétaire et les répercussions considérables des changements climatiques sur les établissements urbains, il ne fait aucun doute que les politiques adoptées et les mesures prises au niveau des villes influenceront de plus en plus sur le développement durable. Il est donc recommandé que les gouvernements fassent figurer le développement urbain durable et le rôle des villes et des autorités locales dans les textes issus de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui se tiendra en 2012.

104. Même si la cible énoncée dans les objectifs du Millénaire pour le développement et relative aux taudis a été atteinte bien avant l'échéance correspondante, qui avait été fixée à 2020, 828 millions de personnes dans le monde vivent encore dans des taudis, et on estime que près de 60 millions de nouveaux habitants viennent s'ajouter à ce chiffre chaque année. Il est donc recommandé à l'Assemblée générale d'apporter un soutien ferme à la résolution 23/9 du Conseil d'administration d'ONU-Habitat sur la mise en place de stratégies et cadres mondiaux et nationaux pour améliorer les conditions de vie des habitants de taudis au-delà de la cible énoncée dans les objectifs du Millénaire pour le développement.